



La caution doit aviser trimestriellement l'Office de la protection du consommateur des réclamations reçues concernant les commerçants et les recycleurs de véhicules routiers.

Vous n'êtes pas tenu de soumettre ce formulaire s'il n'y a pas eu de réclamation durant le trimestre.

DOCUMENTS REQUIS

Veillez vous assurer d'inclure les documents suivants dans votre envoi et de les transmettre à l'adresse figurant au bas de cette page.

- Formulaire *Déclaration des réclamations à la caution pour les commerçants et recycleurs de véhicules routiers*;
- Annexe incluant le détail sur les réclamations du dernier trimestre ou celles en cours, s'il y a eu. Cette annexe doit contenir le nom et les coordonnées des réclamants ainsi que les détails de chacune des réclamations.

TRANSMISSION DE LA DEMANDE

Les documents doivent être transmis par la poste ou par courriel :

Direction des permis et de l'indemnisation
Office de la protection du consommateur
400, boul. Jean-Lesage, bur. 450
Québec (Québec) G1K 8W4
confirmationdereclamations@opc.gouv.qc.ca

Section 1 : Renseignements sur la caution

Inscrire le nom et les coordonnées de la caution.

Nom :

Adresse (numéro, rue, bureau) :

Ville :

Province :

Code postal :

Nom de la personne ressource :

Téléphone :

Poste :

Fonction :

Section 2 : Date de production

Inscrire la période couverte par le formulaire (ce formulaire doit être rempli trimestriellement dès qu'au moins une réclamation est reçue).

Du :

Au :

Section 3 : Résumé des réclamations

Fournir l'information demandée et joindre, en annexe, des détails pour chaque réclamation.

Nombre de réclamations :

Nombre de réclamants :

Montants réclamés :

Montants payés :

Montants des réclamations refusés :

Montants en traitement :

Section 4 : Certification

JE DÉCLARE que les renseignements fournis dans le présent formulaire et dans toutes les pièces ci-annexées sont véridiques et complets.

Signataire dûment autorisé :

Fonction :

Signature :

Date :

